

CONCOURS AIDE-SOIGNANT

Si la reprise des concours est une avancée... la politique RH est problématique !!!



Après plusieurs années de demandes incessantes des élus CGT, le concours d'Aide-Soignant fait enfin son retour ! Si le syndicat CGT se félicite de manière générale de la reprise d'une politique RH en matière d'organisation de concours avec la création d'une cellule dédiée... le déroulement des opérations révèle une gestion problématique des Ressources Humaines.

Le nombre de contractuels aides-soignants a explosé ces dernières années, et l'absence d'organisation de concours depuis plus de 2 ans a maintenu des agents dans des situations précaires, ce que le syndicat CGT n'a jamais cessé de dénoncer !

La mobilisation des élus CGT sur ce concours a permis l'ouverture de **8 postes supplémentaires** dans le médico-social par rapport aux nombres de postes prévus au départ. Soit, in fine, 20 postes dans le médico-social et 15 dans le sanitaire. Le concours a donc permis la **nomination de 35 agents sur liste principale et 11 sur liste complémentaire**.

Cependant, cette organisation de concours est ternie par des pratiques managériales inacceptables !

Confidentialité de l'avis sur la manière de servir : PROCÉDÉ ILLÉGAL

Suite aux résultats du concours et aux critères d'évaluation, le syndicat CGT a dénoncé le fait de notifier comme confidentiel l'avis littéral sur la manière de servir.

- **C'est illégal** : La "manière de servir" est une pièce intégrante du dossier de l'agent et doit être consultable de plein droit.

- **C'est déloyal** : **Comment un agent peut-il avoir une évaluation annuelle "Favorable" ou "Très Favorable" et recevoir, dans le même temps, un avis "Défavorable" pour le concours, sans même en être informé ?**

Cela pose une vraie question éthique quant à certaines pratiques managériales...

Fin de contrat :

LE MENSONGE DES "BESOINS"

Sur 19 agents non retenus, 12 ont été repositionnés, mais **7 ont été remerciés brutalement**. Le motif invoqué par le DRH : un prétendu "manque de besoins" sur l'établissement.

Au moment même où l'on évince des agents, des vacances de postes "sortent du chapeau": l'encadrement exprime des besoins de remplacement aides-soignants et de nouveaux CDD sont embauchés. Suite à l'intervention du syndicat CGT pointant les incohérences, 4 agents ont finalement été reconduits, pour certains de seulement 3 semaines, les besoins étant pourtant de plus longues durées !

De qui se moque-t-on ?

Les 3 autres agents maintenus vers la sortie, le sont sans raison valable, alors qu'ils servent l'établissement depuis des années avec de bonnes évaluations.

LA CGT EXIGE :

- **La transparence totale** : Les avis sur la manière de servir ne doivent plus être "confidentiels" ; chaque agent doit pouvoir en prendre connaissance.

L'agent doit être informé des raisons qui justifient un non renouvellement de contrat.

Le fait de ne pas présenter le concours ne peut pas être évoqué comme motif de refus de prolongation de contrat lorsque persistent des besoins.

- **La poursuite des contrats** : Les besoins sont réels et présents. Nous exigeons le maintien en poste des agents injustement écartés.

- **Le respect des LDG** : Arrêt des contrats "miettes" de 3 semaines ! La Direction doit respecter les Lignes Directrices de Gestion en proposant des contrats de 6 mois minimum sur les postes vacants, et des contrats en cohérence avec la durée des besoins.

La Direction n'a pas à se servir d'un concours pour masquer des fin de contrats déguisées !